



Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr



Le 8 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONCOURS DE L’AFFICHE **DES FÊTES DE BAYONNE 2018**

CINQ CRÉATIONS GRAPHIQUES EN LICE

Les créations graphiques des auteurs Aurore Brunet, Claude Davancens, Glwadys Esnault, Perrine Honoré et Flora Roliers, qui ont travaillé sur le projet d’affiche des Fêtes de Bayonne 2018, sont présentées ce 8 février à la presse au musée Basque et de l’Histoire de Bayonne.

Leurs propositions seront exposées au public salle Xokoa, au musée Basque, **du samedi 10 au dimanche 25 février** (du mardi au dimanche de 10h30 à 18h, entrée libre).

Le public est invité à en retenir une. Il pourra voter au musée ou par Internet sur affichedesfetes.bayonne.fr. Son vote comptera pour moitié du résultat final, l’autre moitié représentant le choix de la commission extra-municipale des Fêtes.

Les résultats seront dévoilés le mardi 27 février prochain.

Rappel des modalités du concours 2018

Pour mémoire, la Ville de Bayonne avait invité en octobre 2017 les auteurs graphiques professionnels ou étudiants à participer au concours d’affiche 2018. Leur créativité devait s’engager dans une approche contemporaine qui peut rester attentive à l’histoire et aux valeurs identitaires des Fêtes de Bayonne, dans une dimension à la fois universelle et locale.

Un dossier de présentation de leur univers créatif devait être envoyé avant le 6 novembre 2017. La commission extra-municipale s’était réunie dans la foulée afin de sélectionner cinq auteurs parmi les 207 candidatures reçues conformes.

Ces cinq auteurs ont ensuite travaillé sur leur proposition créative pour l'affiche des Fêtes de Bayonne 2018, entre le 14 novembre et le 22 décembre 2017. Les membres de la commission extra-municipale se sont réunis le 5 février, en présence d'un huissier de justice, afin de classer par ordre de préférence les cinq projets reçus.

Le lauréat est rémunéré 4 000 € TTC ; les quatre autres créateurs sont indemnisés à hauteur de 500 € TTC.

*Plus d'informations : Direction de la communication / Attachée de presse
Claire Jomier : c.jomier@bayonne.fr - 05 59 46 63 01*